

Réunion du CA du lundi 17 Mars 2014 à 19h.

Présents : Martine VACHIER, Sylvie MONMAGNON, Jacques PETIT, Nathalie BERARD, Claude REVERCHON.

Excusées : Sandra GUINET, Arlette Publier

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2) AG extraordinaire :

- Documents de présentation et lettre de convocation

Ils sont très bien.

Question : Doit-on demander aux personnes qui viennent à l'AG extraordinaire, leurs souhaits pour l'administration de la MPT. Quel fonctionnement ? Comment faire au mieux ?

Non, il faut que cette discussion se fasse lors du premier CA avec les nouveaux membres élus. Il faut toutefois annoncer cela lors de l'AG pour montrer que l'on est ouvert à toutes évolutions.

- Organisation de l'AG

On organise la salle « en rond »

Pot de l'amitié ? : Oui, à midi (après l'AG). Prépa : Jean-Jacques

Courrier aux élus : Martine va l'envoyer maintenant que nous sommes d'accord sur le document.

Invitation des autres MPT : Non, c'est inutile.

L'invitation sera envoyée aux animateurs, et aux adhérents via les animateurs (environ 350 copies à faire)
→ Martine.

Envoi également à Quartouchony via Walter → Jacques.

Une relance sera également faite par mail le mardi précédent l'AG → Jacques.

3) Réunion du CA du 07 avril

Date du premier CA : il faut s'adapter à la disponibilité des nouveaux membres. Pourquoi pas l'après-midi même de l'AGE ? Ou à une autre date si nécessaire.

Contenu du premier CA :

- Présentation des membres.

- Présentation de la MPT, des tâches à réaliser.

- Propositions d'évolution de l'organisation, avec les nouveaux membres.

Composition du bureau pour les derniers mois de l'année : on reste à l'identique avec des vices (président, secrétaire, trésorier), pour assurer l'apprentissage des nouveaux, et la transition.

4) Rucher de Chony

Est-ce une activité MPT ? Oui, si les membres cotisent à la MPT et que l'activité est ouverte à l'ensemble des adhérents (dans la limite des places disponibles).

Réponse : Oui, mais l'activité apparaîtra sur la plaquette dans la rubrique Quartouchony.

5) Hip Hop

Vincent a été absent plusieurs fois pour une prétendue intervention chirurgicale, sans prévenir tous ses élèves. La discussion, après coup, avec lui n'a rien amené. Lors de l'entretien, il a tenu des propos incohérents. Il a annoncé ne pas avoir eu de retour de Romain sur le projet multimédia et vouloir déplacer les quelques élèves de mercredi à dimanche. Nous lui reprochons de ne rien communiquer au CA.

Décisions :

- Il faut que Vincent informe le CA de tout ce qui se passe dans ses cours.
- Les cours du mercredi, peu fréquentés, seront annulés. Les cours du dimanche, qui concernent plus de monde, sont maintenus pour l'année prochaine s'il communique mieux avec le CA, et s'il y a suffisamment d'élève (et un référent comme pour les autres cours).

Ceci lui sera confirmé par lettre recommandée : → Préparation par Jacques et signature Sylvie.

Ces cours n'auront lieu que s'il répond positivement à cette lettre.

6) Stages, Minisalon,... : organisation entre bénévoles, CA MPT, et responsable activités

Une prof de stage voudrait que quelqu'un de la MPT s'occupe de passer de la musique lors de son stage.

Pour le Minisalon, la mise en place des équipements pose aussi problème.

Ces deux actions ne sont pas du ressort de la MPT. Il faut que les organisateurs de manifestation soient autonomes pour l'ensemble de leurs activités (ouverture salle, installation, inscriptions, paiement, remise en état locaux, ...)

7) Autres :

AG MPT J. Moulin du 3 avril : y vont Sylvie et Martine. Pour info, déficit de 15 000 € pour cette année.

Retour sur les rencontres MJC / MPT :

- . Wilfried Pailles : un compte rendu a été fait par Martine.
- . Marlène Mourier : lors de la réunion, un état des lieux a été fait sur les vies des MPT mais peu de réponses concrètes aux questions ont été faites.
- . Rosalie Kerdo : Elle veut recréer la maison des associations, et faire de la mairie la VRP des MPT.